

PREFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Concernant une demande de dérogation espèces protégées pour le suivi des populations d'amphibiens sur le site Natura 2000 Vallée du Loir, de Vaas à Bazouges, présentée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallées de la Sarthe et du Loir

Par arrêté du 19 novembre 2014, la préfète de la Sarthe a décidé d'une consultation du public sur une demande de dérogation espèces protégées pour le suivi des populations d'amphibiens sur le site Natura 2000 Vallée du Loir, de Vaas à Bazouges, présentée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Vallées de la Sarthe et du Loir.

Le dossier sera mis à la consultation pendant 16 jours consécutifs.

La consultation de ce dossier s'effectuera du 25 novembre 2014 au 10 décembre 2014 inclus uniquement par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, rubriques « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 »

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications/Consultation du public/Dossiers 2014 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de l'utilité publique) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, l'arrêté de dérogation espèces protégées, éventuellement amendé, sera soumis à la signature du préfet de la Sarthe.